



Litige achat véhicule accidenté à un particulier

Par **fonfon42**, le **05/09/2009** à **10:02**

Bonjour,

Je viens d'acquérir un véhicule depuis 1 mois. Suite à une révision chez mon garagiste, il me signale un choc arrière que j'ai constaté mais qui n'a pas été signalé au contrôle technique. Que puis-je faire contre le vendeur. D'avance sincères remerciements.

Par **Tisuisse**, le **05/09/2009** à **10:25**

Bonjour,

Avez-vous lu ceci : http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm

Lisez-le et revenez ensuite nous poser vos questions complémentaires.